

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, et le 12 Juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 07/07/2017

Secrétaire: MOLLARD André

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, LOVET Céline, MOLLARD André.

Absents excusés : BARNIER Alain, COUX Emmanuel, LANDO Thierry, MOCELLIN Yves, MUGERIN Alice.

OUVERTURE DE SÉANCE

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire présente l'étude préalable au transfert de compétences eau et assainissement pour la communauté de communes Cœur de Savoie.

Lors du comité des maires qui a eu lieu le 10 juillet dernier, 23 communes sur 43 ont voté pour la prise de compétence assainissement à compter du 01/01/2018.

Le conseil communautaire délibérera le 04/09/2017 à ce sujet et un avis sera ensuite demandé aux communes.

COMMISSION DES TRAVAUX

M. MOLLARD André fait le point sur les travaux qui ont débuté :

- Réfection de la route de Chantemerle
- Dalle et clôture à la station de relevage du Pognient et du Chef-Lieu
- Raccordement eaux usées du lotissement de M. CHARNAY
- Cunette à Grange-Maréchal

2- SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (33 heures/semaine) SUIVIE DE LA CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (Réduction du nombre d'heures)

Suite à la suppression des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée de septembre 2017, Mme le Maire explique qu'il convient de supprimer l'emploi d'Atsem Principal de 2^{ème} classe à raison de 33 heures par semaine.

L'effectif des élèves de la classe de grande section pour l'année 2017/2018, nécessite de créer un emploi d'Atsem Principal de 2^{ème} classe. Cet agent effectuera également le ménage de l'école.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide de supprimer un emploi d'Atsem Principal de 2^{ème} classe (catégorie C) pour une durée hebdomadaire de 33 h annualisée (soit 40 h par semaine d'école).
- décide de créer un emploi d'Atsem Principal de 2^{ème} classe (catégorie C) pour une durée hebdomadaire de 31 h 30 mn annualisée (soit 37 h 40 mn par semaine d'école) à compter du 24/08/2017.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 24/08/2017 au 23/08/2018 compte tenu de l'effectif des élèves de Grande Section. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent être en possession du CAP de petite enfance.

- dit que cet emploi sera rémunéré sur l'indice brut : 351 - indice majoré : 328
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 24/08/2017.
- autorise Mme Le Maire à signer le contrat de recrutement.

3- EMPLOI

Les classes de la nouvelle école nécessitent un nettoyage plus régulier et le nombre d'enfants inscrits à la garderie nécessite la présence d'une deuxième personne à compter du 04/09/2017.

Mme Le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 5 h 40 mn annualisée (soit 6 h par semaine d'école).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide de créer un emploi d'adjoint technique (catégorie C) pour une durée hebdomadaire de 5 h 40 mn annualisée (soit 6 h par semaine d'école) à compter du 04/09/2017.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 04/09/2017 au 06/07/2018.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- dit que cet emploi sera rémunéré sur l'indice brut : 348 - indice majoré : 326
- autorise Mme Le Maire à signer le contrat de recrutement.

Divers :

- La fête de Ste-Hélène aura lieu le 20/08/2017.
- Un conseiller municipal demande de reprendre l'étude sur la traversée du Pognient.
- La commission est passée dans la commune le 04/07/2017 afin de sélectionner les maisons les mieux fleuries en vue de l'attribution du prix qui sera remis aux personnes lors de la cérémonie du 11 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Mme Le Maire.